

# La dose de rappel : POUR QUI, QUAND ET OÙ ?

Le rappel est fortement recommandé pour les adolescents de 12 à 17 ans vivant dans l'entourage d'une personne vulnérable.

Pour les personnes de 80 ans et plus et les personnes immunodéprimées, une deuxième dose de rappel est recommandée, à partir de 3 mois après la dernière injection.

Mon âge	Ma situation	Pfizer-BioNTech	Moderna
<b>12 à 17 ans inclus</b>	J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 6 mois →	✓ Le rappel est recommandé, mais n'est pas nécessaire pour le pass sanitaire ou vaccinal.	
	J'ai eu le Covid-19 plus de 3 mois après ma dernière injection →	Je n'ai pas besoin d'une dose de rappel*	
<b>18 à 29 ans inclus</b>	J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois →	✓	
	J'ai eu le Covid-19 plus de 3 mois après ma dernière injection →	Je n'ai pas besoin d'une dose de rappel. J'utilise mon certificat de rétablissement pour avoir un pass vaccinal valable*	
<b>30 à 54 ans inclus</b>	J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois →	✓	✓
	J'ai eu le Covid-19 plus de 3 mois après ma dernière injection →	Je n'ai pas besoin d'une dose de rappel. J'utilise mon certificat de rétablissement pour avoir un pass vaccinal valable*	
<b>55 ans et plus</b>	J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois →	✓	✓
	J'ai eu le Covid-19 plus de 3 mois après ma dernière injection →	Je n'ai pas besoin d'une dose de rappel. J'utilise mon certificat de rétablissement pour avoir un pass vaccinal valable*	

\* Vous pouvez lier votre certificat de rétablissement à votre certificat de vaccination via l'application TousAntiCovid. Plus d'informations sur [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr)

Pour les personnes souhaitant sortir du territoire national, le rappel vaccinal peut être exigé pour avoir un certificat de vaccination valide. Renseignez-vous en fonction de votre pays de destination.

**N.B :**

- La vaccination est possible en centres de vaccination et auprès de nombreux professionnels de santé : pharmaciens, médecins (généralistes ou spécialistes), médecins du travail, infirmiers, sages-femmes, chirurgiens-dentistes. Elle est également possible en laboratoire de biologie médicale, à domicile ou encore peut être organisée sur le lieu de soin des personnes.
- Le rappel vaccinal se fait avec un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna) quel que soit le ou les vaccin(s) utilisé(s) précédemment.
- Pour les personnes ayant eu le Covid-19 avant leur injection de vaccin Janssen, la dose de rappel se fait 1 mois après la dose reçue.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : [www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19](http://www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19)